

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

Séance du jeudi 26 janvier 2023
Date de Convocation : jeudi 19 janvier 2023
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20230126-DEL202302-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 26/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2023.02

OBJET - Acte de candidature pour adhérer à la Fédération des centres sociaux de l'Ain

Présents : Thierry ABERT, Fabrice BORGET, Alexa CORTINOVIS, Raphaël DURET, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Nadia OULED-SALEM, Brigitte VISO

Excusés : Jean-François DEBAT, Patricia MEDEVIELLE, Catherine MICHON, Thierry NICOLOSI, Michaël RUIZ

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

En application des directives de la Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 de la CNAF, et afin d'assurer la pérennité des structures d'animation de la vie sociale, la Caf de l'Ain transfère progressivement la gestion des centres sociaux au CCAS de la Ville de Bourg-en-Bresse selon le calendrier ci-dessous :

Au 01/01/2022 : le centre social Amédée Mercier

Au 01/01/2023 : le centre socioculturel de la grande Reyssouze

Au 01/09/2023 : le centre social des Venues

Le CCAS assure cette gestion et porte l'agrément du projet social aux côtés de l'association d'usagers de chaque centre social. Ce projet vise à apporter des réponses aux besoins des habitants et contribue à l'animation globale du territoire. Il s'appuie notamment sur des ressources locales, départementales, régionales voire nationales.

Motivation et opportunité de la décision

La fédération des centres sociaux de l'Ain regroupe les centres sociaux du département. Elle a pour mission de :

- Fédérer un réseau de structure du territoire
- Animer un projet fédéral axé sur le pouvoir d'agir des habitants pour répondre aux questions de société
- Développer le réseau des centres sociaux par la formation des bénévoles et des professionnels
- Représenter le réseau auprès des pouvoirs publics et des partenaires
- Eclairer les enjeux liés aux questions sociales
- Soutenir un travail prospectif pour accompagner les évolutions

Les centres sociaux gérés par la CAF adhèrent à la fédération des centres sociaux de l'Ain, aussi il est proposé afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement de ces structures d'adhérer à cette fédération.

Cette adhésion permet à chaque structure de bénéficiaire :

- d'un soutien et de l'appui de la fédération en cas de situations complexes,
- de financements de projets via des conventions ou appels à projets nationaux
- de formations collectives
- de rencontres et d'espaces de travail et de réflexions thématiques avec d'autres centres sociaux

Pour se faire, chaque centre social doit constituer un dossier pour faire acte de candidature. Celui-ci comporte notamment le projet social, la description du mode de gouvernance du projet et la manière dont les habitants participent au projet global de la structure.

Il est précisé que le coût de l'adhésion comporte une part locale et une part nationale. Il est calculé, chaque année, à partir du BP de l'année N-1. Cependant, du fait du transfert de gestion, l'appel à cotisation sera
ère
calculé pour la 1^{ère} année sur l'année N.

Ceci étant exposé, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de faire acte de candidature pour chaque centre social dont il a la gestion et d'autoriser la vice-présidente à signer l'ensemble des documents liés à cette adhésion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le principe de faire acte de candidature auprès de la fédération des centres sociaux de l'Ain pour chaque centre social dont il a la gestion.

AUTORISE la vice-présidente du CCAS à signer l'ensemble des documents liés à cette adhésion.

Impacts financiers

Les crédits seront prévus sur le budget du CCAS, Chapitre 011 Charges à caractères générales / article 6281
Concours divers cotisations